

# éditorial

## Lobbying

Étonnant, dans les pages *Horizons-Débats* du Monde daté du 8 janvier, cet article en forme de pétition et de cri d'alarme intitulé *École, où sont passés tes livres ?*

Étonnant en effet car on a l'habitude de textes d'une autre nature dans cette rubrique du quotidien, mais à la réflexion, pas tellement quand on sait que ce texte est à l'initiative de *Savoir Livre*. Nos lecteurs connaissent cette association d'éditeurs de manuels scolaires car nous faisons état régulièrement de ses positions et des actions qu'elle mène en vue de défendre les intérêts de ses membres. La dernière en date de ces actions de lobbying a pour objectif de veiller aux décisions des Conseils Régionaux concernant la gratuité des manuels dans les lycées afin que soit abandonnée l'idée, selon elle préjudiciable aux intérêts des lycéens et des libraires, d'allouer directement aux établissements des fonds pour l'achat de manuels, relayant en cela les revendications de l'OGRE, l'Observatoire de la Gratuité en Région pour l'Éducation constitué par le Syndicat de l'édition (S.N.E) et le Syndicat des libraires français (S.L.F.).<sup>1</sup>

Les signataires de l'article en question pensent qu'*il est temps d'agir*. Pourquoi ? Parce que *« amoureux du livre et de la lecture »* ils pensent que *« le manuel scolaire est en danger : les écoliers apprennent de moins en moins dans des livres dignes de ce nom »*. La faute en est *« aux photocopies... à l'accumulation de documents disparates et bientôt froissés dans des classeurs... à des manuels de 4, 6, 10 ans d'âge qui circulent dans les écoles... »* Sans parler de *« la situation actuelle de forte inégalité éducative »* due au fait que les communes contribuent inégalement mais toujours insuffisamment au renouvellement des manuels puisqu'elles ne sont soumises à aucune obligation légale de le faire.

*« Sauvons le manuel scolaire à l'école »* est-il écrit ! Cri pathétique d'*« écrivains, artistes, acteurs du monde intellectuel et culturel »* qui s'interrogent : *« Comment associer le mot plaisir au mot apprendre dans un livre vieux, sale, délabré »* alors qu'un manuel, *« c'est un tout, un fond, une forme, une pensée cohérente et un univers sensible »*.

Parmi le 90 *« premiers »* signataires on trouve, avec Jean François Revel et Jacqueline Romilly, les inénarrables du *« tout fout le camp »*, Alain Bentolila certes, des spécialistes des questions scolaires et pédagogiques bien connus comme Annie Duperrey et Michel Duchaussoy et, plus surprenant, Bertrand Tavernier et Annie Ernaux... N'y trouvant pas Finkelkraut, on se fait du souci... Était-il souffrant ?

<sup>1</sup> Voir A.L. n°80, déc. 02, p.7

On a les combats qu'on peut ! Dans un monde troublé, nos intellectuels - à l'instar de Zola ou de Sartre en leur temps - jouent ainsi, à leur manière, leur rôle dans le débat public ! À qui ces « *acteurs du monde intellectuel et culturel* » feront-ils croire qu'ils n'étaient pas conscients que leur pétition pour cette si noble cause - pédagogiquement discutable par ailleurs - était en réalité une opération servant les intérêts du groupe Lagardère qui, déjà propriétaire des éditions Hachette et grâce à l'acquisition des maisons d'édition que possédait Vivendi Universal, est détenteur de plus de 75% de l'édition et de la diffusion du livre scolaire ?

On cherche en vain la réaction des intellectuels, écrivains, philosophes, artistes - parmi lesquels nos pétitionnaires - qu'aurait dû susciter cette acquisition par Lagardère du secteur édition du groupe Vivendi. Car enfin, la possession de 55 maisons d'édition auxquelles s'ajoutent des journaux, des stations de radio et des chaînes de télévision confère à l'entreprise Lagardère un quasi monopole dans un secteur crucial de la vie littéraire, artistique, intellectuelle et politique et un pouvoir d'influence considérable et sans exemple dans aucun pays sur les libraires, la presse, les autres éditeurs et les auteurs. Voilà qui devrait inquiéter nos pétitionnaires, et les autres... Quelques-uns, caniches d'agrément plus que chiens de garde, se sont félicités que cette concentration capitaliste soit française - comme si les jeux de la Bourse garantissaient la nationalité des investisseurs - fustigeant au passage Messier qu'ils encensaient du temps de sa splendeur.<sup>2</sup> Il est vrai que la probabilité est grande que les œuvres de la plupart d'entre eux soient éditées par Lagardère !

Autre manifestation de la pression des lobbies en ce domaine, cette décision ministérielle à propos de la fameuse liste des œuvres de littérature de jeunesse pour le cycle 3, qui en dit beaucoup sur les relations du Ministère avec les éditeurs. Le caractère prescriptif de cette liste a donné lieu à des contestations où affleurerait parfois le dépit de certains de « ne pas en être ». Nous avons dit ici ce qu'on en pensait.<sup>3</sup> Elle était au moins une aide pour des enseignants pas tous avertis et quelque peu désemparés face au foisonnement de la production éditoriale alors qu'on dénonçait depuis des années l'absence dans leur formation d'une information sur la littérature de jeunesse.

Que dit Xavier Darcos, Secrétaire d'État aux enseignements scolaires, au sujet de cette contestation ? « *L'introduction de ces livres pour la jeunesse dans les programmes est un progrès. Une liste est bien sûr contestable. Mais à mon initiative (?), nous l'avons fait respirer en introduisant une plus grande ouverture dans le choix des œuvres que nous avons étendu de 120 à 180 titres . Pour la rentrée 2003, nous avons prévu de simplifier encore le dispositif, jusqu'à supprimer la liste elle-même. Les détails techniques restent à préciser, mais nous*

*comptons établir quelques critères précis qui seront transmis aux éditeurs, chacun faisant connaître les livres qui leur correspondent. Les enseignants qui feront eux-mêmes leur choix - car ils doivent rester les prescripteurs - pourront consulter ce catalogue sur le portail de l'Éducation nationale. Nous maintenons donc cette mesure, mais nous en supprimons l'aspect prescriptif et restrictif (...).* »<sup>4</sup>

Voilà. Pour connaître les membres de la Commission qui a établi la liste incriminée, nous avons au moins la garantie que le choix des 120 ouvrages n'était pas dicté par des intérêts financiers. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les pouvoirs publics se démettent au profit des intérêts privés. On peut espérer un « *dépérissement de l'État* » d'une autre nature !

**Michel VIOLET**

<sup>2</sup> J. et G. BRÉMOND, *La liberté d'édition en danger*, Le Monde Diplomatique n°586, janvier 2003

<sup>3</sup> *Du plaisir littéraire garanti par l'État ?*, Yvonne CHENOUF, A.L. n°79, sept. 02, p.9. Lire aussi p.53 de ce numéro : *Des diverses façons d'extirper la littérature de l'école*, Y. CHENOUF et J. MOUREY

<sup>4</sup> Interview de Xavier DARCOS, Livre-Hebdo du 10 janvier 2003